**COURS 9**

**LATITUDES 3 – B1 – MÉTHODE DE FRANÇAIS**

**Y. LOISEAU – M.-N. COCTON – M. LANDIER – A DINTILHAC**

**Unité 8: Tous Égaux?**

**p. 133**

**1. EXPLICATION DU TEXTE “QUESTIONS DE POINT DE VUE”**

**Points importants:**

* L’Ile Maurice
* L’Europe
* L’Eldorado
* Le Burkina Faso
* La colonisation

**HISTOIRE DE L’ILE MAURICE**

**(Source:** [**http://www.govmu.org/French/ExploreMauritius/Pages/History.aspx**](http://www.govmu.org/French/ExploreMauritius/Pages/History.aspx)**)**

**“**L’Ile Maurice est demeurée longtemps inconnue et inhabitée, jusqu’à ce qu’elle soit visitée par des marins arabes, probablement au Moyen Âge, et qu’elle commença à figurer sur les cartes géographiques, vers 1500, sous le nom arabe de « Dina Arabi ». Le marin portugais Domingo Fernandez Pereira fut sans doute le premier Européen à débarquer sur l’île, vers 1511. Maurice portait le nom portugais de « Cirne » sur les premières cartes géographiques portugaises, nom possiblement attribué au dodo, cet oiseau incapable de voler qui croissait en grand nombre sur l’île à cette époque.

Ce fut en l'honneur d'un autre marin portugais, Don Pedro Mascarenhas, que furent nommées  les îles des Mascareignes, groupe d’îles qui comprend aujourd’hui les îles Maurice, Rodrigues et la Réunion. Les Portugais ne restèrent toutefois pas longtemps dans la région des Mascareignes, qui ne les intéressait pas.

**La période hollandaise (1598 – 1710)**

En 1598, une escadrille hollandaise débarqua au Grand Port sous le commandement de l’Amiral Wybrand Van Warwyck. L’île fut alors nommée « Mauritius », en l’honneur du Prince Maurice Van Nassau, «Stathouder » de la Hollande.

Cependant, ce ne fut qu’en 1638 que les Hollandais firent une première tentative de colonisation, époque à laquelle le célèbre navigateur hollandais Tasman s’élança à la découverte de la côte ouest de l’Australie. La première colonisation hollandaise dura environ vingt ans. Par la suite, plusieurs nouvelles tentatives de développement furent faites sans retours financiers suffisants, ce qui décida du départ définitif des Hollandais de Maurice en 1710. Ces derniers sont mémorisés pour l’introduction de la canne à sucre, des animaux domestiques et des cerfs

**La période française (1715 – 1810)**

Abandonnée par les Hollandais, l’île devint une colonie française lorsque, en septembre 1715, Guillaume Dufresne d’Arsel débarqua et prit possession de ce précieux port d’attache situé sur la route des Indes. Il nomma l’île « Isle de France », mais ce ne fut qu’en 1721 que les Français commencèrent à l’occuper. Quelques années plus tard, en 1735, avec l’arrivée du plus illustre des gouverneurs français, Mahé de La Bourdonnais, l’Isle de France commença à se développer efficacement.

Mahé de La Bourdonnais fit de Port Louis une base navale et un centre de construction navale. Sous son gouvernement, de nombreux bâtiments furent construits, dont plusieurs sont encore là aujourd’hui, tels une partie de la maison du Gouverneur, le Château de Mon Plaisir à Pamplemousses, les Casernes centrales à Port Louis. L’île fut administrée par des représentants de la Compagnies des Indes orientales  jusqu’en 1767.  
  
Dès lors, et ce jusqu’en 1810, l’administration de l’île fut sous la responsabilité d’officiers élus par l’État français, à l’exception d’une brève période pendant la Révolution française,  durant laquelle les habitants de l’île établirent un gouvernement pratiquement indépendant de la France.

Pendant les guerres napoléoniennes, l’Isle de France était devenue une base à partir de laquelle les corsaires français organisaient des attaques successives sur des navires marchands anglais. Ces attaques continuèrent jusqu’en 1810, lorsqu’une vaste expédition anglaise fut lancée pour prendre l’île. Une première attaque fut déjouée par les Français à Grand Port en août 1810 mais la principale attaque, lancée en décembre de la même année depuis Rodrigues, prise un an auparavant par les Anglais, s’avéra triomphale. En effet, les Anglais débarquèrent en grand nombre au nord de Maurice et renversèrent rapidement les Français, qui capitulèrent. Conformément au Traité de Paris de 1814, l’Isle de France, qui reprit son nom précédent de « Mauritius », fut définitivement cédée à la Grande Bretagne, avec ses territoires dépendants, qui incluaient alors Rodrigues et les Seychelles. Sur l’acte de capitulation des Français, signé par les deux parties, les Anglais garantissaient qu’ils respecteraient la langue française, les coutumes, les lois et les traditions des habitants de Maurice.

**La période anglaise (1810 - 1968)**

L'administration anglaise, qui débuta avec le gouverneur Robert Farquhar, fut suivie de rapides changements sociaux et économiques. L’un des évènements les plus importants fut l’abolition de l’esclavage en 1835. Les planteurs reçurent une compensation de deux millions de livres sterling pour la perte de leurs esclaves importés d’Afrique et de Madagascar pendant l’occupation française.

L’abolition de l’esclavage eut d’importantes répercussions dans les secteurs socio-économiques et démographique de l’île. Les planteurs se tournèrent vers l’Inde, d’où ils firent venir un grand nombre de laboureurs engagés, c’est-à-dire sous contrat, pour travailler dans les champs de cannes à sucre.  
  
Les immigrants indiens, qui étaient de foi hindoue et musulmane, devaient changer rapidement le tissu de la société. Ils furent ensuite rejoints par un petit nombre de commerçants chinois.

La culture de la canne à sucre connut un nouvel essor et l’île prospéra, grâce, surtout, à l’exportation du sucre vers l’Angleterre. Les progrès économiques nécessitèrent l’extension et l’amélioration des moyens de communication, et une infrastructure adéquate fut peu à peu mise en place.

**Le développement constitutionnel**

Sur le plan constitutionnel, le Conseil du Gouvernement, créé en 1825, fut élargi en 1886 pour pouvoir accueillir des représentants élus. Le nouveau Conseil incluait 10 membres élus par suffrage restreint. Ce n’est qu’en 1933 que la Constitution fut à nouveau amendée en conséquence. La proportion des membres du Conseil nominés ne détenant pas de ministère fut amenée à deux tiers. Toutefois, le droit de vote restait réservé aux personnes d’une certaine classe sociale et aux propriétaires. Un changement majeur survint en 1948, lorsqu’après des années de longues négociations pour une constitution plus libérale, le droit de vote fut étendu à tout adulte pouvant réussir un test d’alphabétisation de base.

Le Conseil du Gouvernement a été remplacé par un Conseil législatif composé de 19 membres élus, 12 membres nominés par le Gouverneur et trois membres de droit. Des élections générales eurent lieu en août 1948 et le premier Conseil législatif se réunit le 1er septembre 1948.

Suite aux conférences constitutionnelles tenues à Londres en 1955 et en 1957, le système ministériel fut mis en place et des élections générales eurent lieu le 9 mars 1959. Pour la première fois, elles se déroulèrent sur le principe du suffrage universel adulte, et le nombre d’électeurs atteignit 208 684. En 1961, une conférence de révision constitutionnelle fut tenue à Londres et un programme pour améliorer la Constitution fut établi. Elle fut suivie en 1965 par la dernière conférence constitutionnelle qui ouvrit à Maurice la route à l’indépendance. Après les élections générales de 1967, Maurice adopta une nouvelle Constitution et son indépendance fut proclamée le 12 mars 1968. Elle accéda au statut de République 24 années plus tard, le 12 mars 1992.”

(**(Source:** [**http://www.govmu.org/French/ExploreMauritius/Pages/History.aspx**](http://www.govmu.org/French/ExploreMauritius/Pages/History.aspx)**)**